



Schouweiler, le 28 mars 2006

**Administration communale  
de  
DIPPACH**

(Gr.-D. de Luxembourg)

Secrétariat à 4994 SCHOUWEILER

Téléphone 37 95 95-1

Téléfax 37 95 95-95 (secrétariat)

Téléfax 37 95 95-44 (service technique)

Commission Consultative pour  
Etrangers de la Commune de Dippach

**Procès verbal de la réunion du 9 mars 2006**

A l'invitation de M. Hahn, bourgmestre responsable du ressort des étrangers, la CCE s'est réunie à 18 hrs. en la salle des séances de la mairie de Schouweiler.

En ouvrant la réunion, M. Hahn, après les salutations d'usages, a demandé quelle était la langue de travail de la CCE. Il y a eu un problème, Mme. Justel parle français, M. Vann Laarhoven allemand. Mme. Justel a bien voulu consentir à ce que la réunion se tienne en luxembourgeois. Problème qu'il faudra résoudre à la prochaine réunion.

M. Hahn excuse M. Bosseler, absent car opéré la veille. Il sera le président conformément à l'article 5 du règlement grand ducal du 5 août 1989. M. Laarhoven excuse M. Dundon et M. Scholzen a reçu les excuses de M. Gehlhausen.

M. Cimetta demande que soit précisé la fonction des membres, chose qui n'est pas indiquée sur la liste reçue.

Les membres effectifs luxembourgeois sont Mme. Diederich et Ms. Bosseler et Van Wissen. Leurs suppléants sont Ms. Braun, Cimetta et Gehlhausen.

Les membres effectifs étrangers sont Mme. Justel et Tavares ainsi que M. Scholzen. Leurs suppléants sont Ms. Dundon et Van Laarhoven.

M. Hahn demande aux membres effectifs étrangers de désigner le vice président – art.5 – et qu'un membre se propose pour le secrétariat car aucun fonctionnaire communal n'est candidat à ce poste.

Il donne la parole à M. Scholzen qui pose sa candidature comme vice-président et se propose aussi comme secrétaire, car il n'y a pas d'autre candidat.

Accepté à l'unanimité, M. Scholzen distribue le règlement grand-ducal ainsi qu'un résumé des activités de la dernière CCE et la composition de la population par nationalité.

M. Van Laarhoven demande s'il est possible de recevoir le règlement grand-ducal en allemand. M. Cimetta lui répond que les textes législatifs sont en français et M. Hahn le confirme. M. Scholzen se renseignera auprès des ministères et du CLAE.

M. Scholzen explique que la xénophobie existe en la commune et donne deux exemples. Une dame lui a dit qu'il est anormal qu'elle doive parler français dans un magasin, car c'est elles qui chez elle ici.

Une autre lui a dit que si les étrangers veulent aller voter, ils n'ont qu'à se faire luxembourgeois.

Il y a encore beaucoup à faire pour une bonne entente.

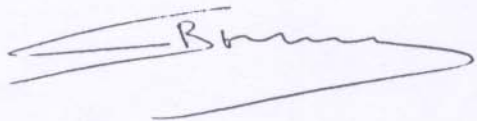
M. Scholzen propose d'organiser des rencontres avec les ressortissants étrangers le jour de leur fête nationale et les amener à créer des associations. M. Braun y trouve matière à approfondir cette idée.

En l'absence du président, la date de la prochaine réunion n'a pas été fixée mais à la demande générale elle se tiendra à 20 hrs. les jeudis si possible. M. Scholzen propose d'y inviter aussi chaque fois les membres suppléants.

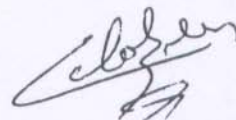
En remerciant l'assemblée, M. Hahn clôt la réunion.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs nos plus cordiales salutations.

Le président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Braun', written over a horizontal line.

Le secrétaire f.f.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Scholzen', written over a horizontal line.